



UATR – CONSEILS PRATIQUES

Afin que votre séjour aux Charmettes se passe au mieux, merci de prévoir :

Un nécessaire de toilette :

- savonnette
- savon liquide pour la douche
- shampoing
- déodorant
- brosse à dents et dentifrice
- boîte pour prothèses dentaires – pastille nettoyantes (si nécessaire)
- brosse à cheveux ou peigne
- eau de toilette/parfum
- pour les hommes : nécessaire de rasage

Des vêtements en quantité suffisante. Il est possible de faire laver les habits aux Charmettes, si besoin. Merci de nous fournir une liste des affaires personnelles apportées aux Charmettes.

Votre traitement médicamenteux (dans les boîtes d'origine) pour toute la durée du séjour et une ordonnance en cours.

Des protections contre l'incontinence (si nécessaire) pour toute la durée du séjour.

Votre chaise roulante, même si utilisation occasionnelle, et votre déambulateur ou votre canne.

Merci de nous apporter une copie de la carte d'identité, de la décision de curatelle, ou tout autre document que vous jugez important pour la prise en soins adéquate de votre proche.

N'oubliez pas d'avertir les prestataires de service à domicile (IMAD, autres...) de votre séjour en UATR.

N'oubliez pas d'avertir le foyer de jour de votre séjour en UATR.

Le transport de la maison aux Charmettes et des Charmettes au domicile est organisé par vos soins. Le client doit être accompagné à son arrivée aux Charmettes et à son retour au domicile